

## INTERVENANT-EXPERT

Date de cette version	19 octobre 2018		
<b>Coordonnées</b>			
Prénom	Rosanna		
Nom de famille	Eugeni		
Titre professionnel	ingénieure		
Accréditation(s) IMAQ	<input checked="" type="checkbox"/> Médiateur(trice)	<input checked="" type="checkbox"/> Arbitre	
Autre(s) accréditation(s) (Veuillez préciser titre et organisation)			
Langue(s) parlée(s)	Français, anglais, italien		
Langue(s) écrite(s)	Français, anglais, italien		
Nom de l'organisation	Le groupe Sagitta inc.		
Adresse complète	2 - 25 avenue Roosevelt, Mont-Royal, Québec, H3R 1Z3		
Téléphone principal	514 342 2945	Autre tél.	514 668 6802
Courriel	rosanna@groupe-sagitta.ca	Site web	www.groupe-sagitta.ca
Lien LinkedIn	Rosanna Eugeni		
Taux horaire	225 \$		
<b>Éducation : Énumérez les diplômes obtenus, cours ou formations suivis en prévention et règlement des différends (PRD) (maximum 10)</b>			
Titre du cours/formation ou diplôme obtenu	Institution	Date (année)	
L'arbitrage conventionnel (40 heures)	Institut d'arbitrage du Québec	1992	
Colloque construction (partnering, "Adjudication", Comités de règlement des différends) (5 heures)	IMAQ	2016	
Formation pour les arbitres sur le Plan de garantie des maisons neuves de l'ARQ (20 heures)	Groupe d'Arbitrage Juste Décision	2014	
Médiation civile et commerciale (40 heures)	IMAQ	2002	
Formation et atelier The Transformative Approach, Joseph P. Folger, PhD (6 heures)	IMAQ	2014	
Cours - NEG712 Négociation, pratique générale (3 crédits)	Université de Sherbrooke - Faculté de droit	2018	
Classe de maître Passez de la médiation du différend à la médiation du moment, Greg Rooney, avocat, médiateur et arbitre, invité d'Australie (5 heures)	IMAQ	2015	
Colloque - Osez régler autrement (5 heures)	IMAQ	2015	

Énumérez les diplômes obtenus, cours ou formations suivis en droit, génie, architecture, comptabilité, estimation des coûts de construction, ou autre sujet pertinent (autre qu'en PRD) (maximum 10)

Titre du cours/formation ou diplôme obtenu	Institution	Date (année)
Baccalaurét en génie civil	Université McGill	1981
Formation - Étude géotechnique et reconnaissance des sols et du roc (0,7 UEC)	Formation continue - École Polytechnique Montréal	2005
Cours 651-520 Accounting (comptabilité) (3 crédits)	Université McGill	1999
Certificat en gestion et en assurance de la qualité	École de technologie supérieure (ÉTS)	1998
Plein feux sur le nouveau Code de procédure civile, Me Luc Chamberland (6 heures)	Les éditions Yvon Blais	2014
Les réclamations sous tous les angles (6.5 heures)	Contech	2013

**Expérience professionnelle :** *Veillez préciser votre expérience professionnelle*

Organisation	Titre / fonction	Date (année)
Le GROUPE SAGITTA inc	Ingénieure, arbitre et médiatrice accréditée	2000 à ce jour
LES CONSULTANTS COGEREC LTÉE	Consultante principale	1988-1999
PETRIFOND FONDATION Compagnie Itée	Estimation et gérance de projets	1988-1989
Compagnie de construction ANTAGON Itée	Estimation et gérance et projets	1983-1988
Lalonde, Girouard, Letendre et associés	Ingénieure junior	1981-1883

**Expérience à titre d'arbitre ou de médiateur dans le domaine de la construction et/ou dans le règlement des différends dans le cadre de contrats de construction :** *Veillez fournir les détails de 10 dossiers où vous avez agi comme médiateur(trice) ou arbitre, sans donner d'information confidentielle. Maximum trois lignes par dossier.*

1. Préparé une contre-expertise et témoignage à la Cour sur les retards et la perte de productivité relativement à un différend d'une valeur de 400k\$ entre l'entrepreneur spécialisé chargé du nettoyage et réparation de la maçonnerie de cinq (5) bâtiments centenaires (contrat de 1M\$), son sous-traitant et le développeur du Projet.
2. Chargé de la rédaction des réponses de l'entrepreneur clé en main à 16 réclamations totalisant 25M\$ de l'entrepreneur général chargé de la construction d'un tronçon de 100 km du gazoduc de 610 mm (contrat de 35M\$), et assisté le client et ses procureurs au cours de l'arbitrage.
3. Préparé un rapport d'analyse de 4 réclamations de 1,6M\$ reçues de l'entreprise design-construction chargée de la construction d'un complexe sportif d'une valeur de 15M\$, et le présenter au Conseil d'administrateur de l'institution afin pour leur permettre de décider du bien-fondé et des coûts additionnels payables.
4. Préparé la réclamation d'une valeur de 2M\$ découlant des travaux de coffrage et bétonnage (valeur initiale du contrat de 5,5M\$) pour la construction d'un amphithéâtre, découlant du démarrage tardif des travaux, la non-disponibilité des aires de travail et les retards.
5. Co-auteur d'une expertise et d'une contre-expertise sur les causes des retards et les coûts réclamés par l'entrepreneur, relatifs à la construction d'un nouveau terminal d'un aéroport au Manitoba d'une valeur de 260M\$, pour un montant en litige d'environ 25M\$.
6. Rendu deux sentences arbitrales reliées à la décision rendue par l'Administrateur selon le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs en égard aux aires communes d'un complexe de condominiums. Les points en litige concernaient le système de ventilation, l'isolation et la finition, pour une valeur totale de 80k\$.
7. Médiatrice d'un différend de 300k\$ relativement aux frais de retard réclamés par l'entrepreneur à l'université, sur un projet d'aménagement intérieur de la faculté de génie, d'une valeur de 5M\$.
8. Rendu une sentence arbitrale, selon le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs relativement à 10 correctifs à apporter à la construction d'une résidence, dénoncés à l'Administrateur dans les 2e et 3e années de la garantie, au montant de 20k\$.
9. Médiatrice entre la municipalité et un entrepreneur relativement à un litige de 52k\$ portant sur des travaux supplémentaires et les retards accumulés suite au contrat de construction du lot de l'enveloppe et système d'étanchéité des murs et de la toiture.
10. Membre d'un tribunal d'arbitrage formé de 3 arbitres, appelé à rendre des décisions sur des plaintes formulées au Syndic contre un professionnel membre de l'Ordre des ingénieurs (23 décisions rendues).
- 11, Rendu deux (2) décisions, lorsque les bénéficiaires et l'entrepreneur contestent des points de la Décision rendue par le Conciliateur